

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle

Spécialité : arts plastiques

SESSION 2015

Lundi 8 juin 2015

Épreuve écrite d'admissibilité

15-DEC4-02094

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve écrite portant, pour chaque spécialité, sur la connaissance de la spécialité concernée et consistant, au choix du jury, dans chacune des spécialités :

- soit en une composition écrite ;
- soit en l'analyse d'un dossier fourni aux candidats ;
- soit en un commentaire de texte.

(Durée : quatre heures ; coefficient 3)

Avertissements :

- les feuilles de brouillon insérées dans les copies ne seront pas corrigées ;
- les candidats ne doivent pas joindre d'autres documents à leurs copies ;
- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle

Spécialité : arts plastiques

SESSION 2015

Lundi 8 juin 2015

Épreuve écrite d'admissibilité

Composition écrite

SUJET :

En vous appuyant sur le texte de Louis Marin et en ouvrant une réflexion critique sur la manière d'être face à l'œuvre et de l'appréhender dans des lieux dédiés à la production et à la diffusion artistique, vous évoquerez les politiques et les dispositifs relatifs à l'art dans l'espace public en prenant des exemples concrets.

« Visiter une exposition ou une collection, rencontrer un artiste dans son atelier, se promener dans un musée, flâner parmi les œuvres dans une galerie sont autant d'espèces de parcours physiques qui d'emblée supposent un rythme du corps et du regard, une démarche et un pas, dans des lieux où, temporairement ou de façon durable des objets se trouvent réunis et offerts à la vue.

Or ces lieux où s'instituent salons, expositions, collections, galeries, musées pour réserver les tableaux, sculptures, dessins en une luxueuse suffisance, me paraissent exiger, un discours « à propos » des œuvres « sur » l'art, qui s'harmonisât avec la promenade, la flânerie, la visite et leurs rythmes propres de parcours : un discours qui pût en accepter les surprises et les arrêts, les accélérations et les lenteurs, les hésitations, les dérobades ou les dérives, les ravissements immobiles comme les pas de côté, les sautes d'attention, les sautes d'attention ou d'humeur, les fascinations, les stupéfactions comme les paisibles contemplations. »

(In De l'entretien, Louis Marin, 1997, éditions de minuit)